

Programme ARC 2012

ACCUEIL DE L'ENFANCE ET FAMILLE

Favoriser la synergie des acteurs pour le meilleur accueil des « adultes de demain »

1. poursuivre le soutien à la création de places d'accueil publiques et privées pour les petits jusqu'à 3 ans, de qualité et accessibles, avec recherche de toute opportunité de subsides car le nombre de places d'accueil n'est toujours pas suffisant pour répondre à la demande des habitants de Chaumont-Gistoux ;
2. poursuivre toute la dynamique du travail en réseau des différents acteurs afin d'améliorer encore le service rendu aux familles ;
3. assurer l'information vers les familles sur les services et ressources disponibles et sur des thématiques d'actualité (conférences ou projets ponctuels, mise en place d'un pôle petite enfance) ;
4. maintenir l'attention sur l'accueil des enfants en situation de handicap ;
5. continuer de mettre l'accent mis sur les conditions de vie saine : alimentation équilibrée et activité physique (suite de la « commission manger-bouger », poursuite des travaux d'insonorisation des réfectoires scolaires, etc.) ;
6. veiller aux actions d'éducation à la citoyenneté (place aux enfants, Journée de la diversité...), mettre un accent sur les activités intergénérationnelles ;
7. maintenir et élargir l'initiative communale de plaines de jeux, poursuivre la dynamique d'accueil extrascolaire (accueil de qualité des enfants dans leur école dès 7h et jusqu'à 19h, école des devoirs) ;
8. développer les collaborations avec les clubs sportifs, les associations locales, les mouvements de jeunesse.

Action Sociale

« ...à Chaumont–Gistoux, chacun peut vivre dans la dignité quel que soit son âge, sa santé, sa situation familiale...»

1. Maintenir le travail en synergie de tous les acteurs

- anticipation des besoins d'aide du CPAs, encourager le demandeur à consulter avant qu'il ne soit mis au pied du mur, maintenir l'accent d'ouverture à tous, favorisant un travail de prévention au bénéfice de chaque citoyen ;
- poursuivre la dynamique de travail en réseau de tous les acteurs dans un objectif d'accompagnement vers l'autonomie ;
- actualiser dans le temps les priorités sur base des réflexions de la Coordination sociale et dans le cadre du plan de cohésion sociale qui réunit tous les acteurs communaux ;
- valoriser l'action des bénévoles.

2. Poursuivre et développer des actions sur des thématiques spécifiques

- mettre en place un service **d'accompagnement** spécifique dans le domaine de l'énergie (audit et aides en matières énergétiques, rechercher des partenariats avec d'autres CPAS) ;
- lutter contre la fracture numérique, en amplifiant le travail de l'Espace numérique citoyen, en favorisant des contacts intergénérationnels ;
- poursuivre et développer la sensibilisation pour la prévention et l'accompagnement dans le domaine des violences intrafamiliales ;
- Conseiller en énergie (guichet de l'énergie), à disposition et de la Commune et du CPAS.

3. Emploi et action sociale

- mettre en place une coordination pour l'insertion professionnelle : développer sur le terrain les synergies entre différents acteurs communaux : l'ALE–Agence Locale pour l'Emploi, l'asbl Espoir et Dynamisme, le CPAS, les services communaux ;
- informer sur les services et missions de chacun ;
- explorer des pistes ou projets porteurs d'insertion (tel une ressourcerie,...) ;
- Art 60 ; encourager la formation suivie de l'engagement , débouchant sur des engagements durables.

Ainés

«...L'ACCES DE TOUS A LA VIE LOCALE »

1. Hébergement

- poursuivre la réflexion visant à mettre en place une maison de repos publique dans le cadre d'une intercommunale « Ardennes brabançonnaises » (Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau, Incourt) ; structure d'hébergement pour les personnes âgées : maison de repos et de soins, lits « court séjour », avec une perspective de « résidence-services » (rechercher les pistes innovantes de partenariat / financement pour un tel projet) ;
- continuer à diversifier les services permettant le maintien à domicile des personnes âgées, aussi longtemps que cela correspond à leur volonté : notamment la maison de jour, les conventions avec les services d'aide à domicile, la plate-forme « Bien vivre chez soi »,... ;
- explorer les pistes de l'« habitat-kangourou » intergénérationnel et de l'« habitat partagé », assurer sa promotion grâce à un accompagnement adéquat.

2. Mobilité

- poursuivre et développer les actions du service volontariat du CPAS (déplacement des personnes, compagnie à domicile, dépannage et bricolage à domicile,...) en collaboration avec Taxi-Senior, Patients-Assistance, ... pour la partie « transports », favoriser le développement d'un service d'offre de co-voiturage ;
- solliciter le développement de l'offre TEC sur la commune ;

3. Participation des aînés à la vie locale

- affirmer le principe de l'accès des aînés à tous les aspects de la vie locale comme une notion transversale (accès financier, mobilité,...);
- favoriser les activités intergénérationnelles en facilitant la réalisation de projets proposés par des acteurs de la commune (service ATL, Ecole des devoirs, mouvements de jeunesse, Eté solidaire,..) au moyen d'un appel à projets, de la mise à disposition de locaux,... ;
- rechercher tous les moyens de joindre le public aîné (toutes-boîtes « aînés », page spéciale « aînés » dans Amalgame et sur le site communal, répertoire des activités « aînés », ...) ;
- en liaison avec l'Espace Public Numérique, favoriser la participation active des aînés à l'échange d'informations les intéressant par le biais d'une plate-forme facebook: « Seniorbook » ;
- identifier les besoins et les attentes des seniors, renforcer la mission de la personne de référence pour ce public, susciter la mise en place d'un Conseil consultatif des Seniors.

Culture

1. Assurer la visibilité et la promotion des artistes, des groupes et manifestations culturelles à l'intérieur et à l'extérieur de la Commune par tous les moyens de communication existants ou à venir. A cet effet, développer le nouveau site communal ou créer un nouveau site Internet, véritable portail culturel, pour les associations et manifestations culturelles et associatives ;

2. Favoriser le partenariat avec toutes les associations et les initiatives culturelles en vue de promouvoir l'éducation permanente définie par la Communauté française comme "l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits sociaux, culturels, environnementaux, et économiques dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics en privilégiant la participation active des publics visés et l'expression culturelle" ;

3. Encourager les synergies avec les écoles fondamentales de la commune;
4. Promouvoir la lecture publique et l'accès à tous à la culture et à l'information en tenant compte de l'évolution de la société et des nouveaux moyens de communication ;

5. En fonction du nouveau décret de la Communauté française de 2015, de tout mettre en œuvre pour obtenir la reconnaissance du Centre Culturel comme centre culturel local par la Communauté française. Cette reconnaissance, si elle demande dans un premier temps un effort financier pour la commune, permettra, une fois la reconnaissance acquise, de nous faire bénéficier de subventions provenant de la Communauté française en vue notamment de payer une grande partie du salaire d'un animateur culturel et de pouvoir développer un véritable projet culturel à Chaumont-Gistoux. Une concertation avec les communes avoisinantes sera instaurée afin de ne pas recréer ce qui existe déjà et d'assurer un rayonnement plus étendu que celui du territoire communal ;

6. De revoir le fonctionnement de l'ASBL, quant à son objet social, sa structure interne, et ses instances pour définir un réel projet culturel d'avenir, en intégrant le bénévolat, l'esprit d'initiative, les relations intergénérationnelles et les liens avec les communes voisines. A cet effet, les organes de décision et de consultatifs incluront d'office des jeunes organisés (mouvements de jeunesse) et «inorganisés» ainsi que des seniors ;

7. De continuer à encourager toutes les initiatives privées en matière culturelle par la mise à disposition des locaux communaux ;

8. De continuer à ouvrir les portes des lieux d'accueil de la petite enfance, d'accueil extra-scolaire ainsi que des écoles communales aux artistes, écrivains et comédiens pour stimuler la créativité des enfants;

9. D'étudier les rapprochements possibles entre le Syndicat d'initiative et le Centre Culturel pour garantir une meilleure efficacité et un meilleur service au public pour un coût moindre ;

10. De continuer à mettre en avant le travail des bénévoles et des associations ;
11. De profiter de l'expérience des seniors et des idées innovantes des plus jeunes en les impliquant en tant qu'acteurs dans des activités et projets culturels tout en favorisant l'intergénérationnel.

Sports

Pour ARC, en plus de son impact positif sur la santé, la pratique d'une activité sportive raisonnable et régulière permet de lutter contre l'isolement et a un rôle essentiel dans l'intégration sociale de tous les habitants.

1. Agrandir le Centre sportif André Docquier sur base des résultats de l'enquête des besoins sportifs à Chaumont-Gistoux. Cette extension devra intégrer toutes les techniques possibles en vue d'économiser l'énergie dans un souci de respect de l'environnement et d'économies financières. En outre, l'accessibilité des espaces aux personnes souffrant de handicaps devra être bien pensée ;

2. L'étude de l'extension du centre intégrera l'évolution des besoins des clubs locaux et comprendra notamment un terrain de foot synthétique, des courts de tennis couverts, un dojo permanent... ;

3. Chercher tous les subsides possibles pour tous les travaux ou manifestations sportives organisées tant par l'ASBL que par les clubs. L'ASBL Omnisports servira de centre d'expertise dans ces matières afin d'aider proactivement les clubs sportifs qui en font la demande ;

4. De développer une réflexion sur la délocalisation de certains sports vers un espace mieux adapté ;

5. Etudier la construction de petites infrastructures sportives de quartier dans les villages les plus appropriés en tenant compte de leurs caractéristiques et des souhaits des habitants ;

6. Avec l'aide des associations de la Commune, réaliser des parcours santé permanents et des circuits balisés de balade en vélo ;

7. Maintenir un inventaire précis, complet et à jour des clubs et associations sportives de la commune, et mieux utiliser les outils de communication à disposition ou à créer, pour informer la population ;

8. Collaborer davantage avec le Centre Culturel, le Syndicat d'Initiative, les associations culturelles et le monde associatif en vue de créer des synergies efficaces et durables ;

9. Développer des activités et organisations sportives spécifiques pour les seniors et les personnes souffrant de handicaps. Il peut s'agir d'infrastructures et engins sportifs adaptés ou de cours donnés par des professionnels ;

10. Assurer la visibilité et la promotion des groupes sportifs à l'intérieur et à l'extérieur de la Commune par tous les moyens de communication existants ou à venir. A cet effet, développer le nouveau site communal ou créer un nouveau site Internet spécifique, véritable portail sportif, pour les associations et manifestations sportives ;

11. Développer de nouveaux outils de consultation et de réservation des espaces sportifs ;

12. Organiser une fête des Sports ou la remise des mérites sportifs afin de mettre en avant les sportifs et le travail des bénévoles qui les encadrent ;

13. Permettre aux sportifs et aux supporters de pratiquer ou regarder leur sport dans de bonnes conditions de confort et de convivialité.

Démocratie locale et participation citoyenne

1. Poursuivre l'organisation régulière de rencontres avec les habitants de nos villages sur les dossiers importants qui les concernent;

2. Informer proactivement les citoyens des travaux prévus dans la Commune;

3. L'obligation pour chaque représentant de la commune dans une institution périphérique (IBW, TV Com, ISBW...) de faire rapport devant le conseil communal et les citoyens sur la gestion de l'institution et des grands dossiers qui y sont abordés;

4. Le dépôt d'un rapport circonstancié à mi-législature par chaque échevin devant les citoyens;

5. Veiller à la transparence et à la compréhensibilité des décisions administratives par les citoyens et les entreprises, particulièrement en matière fiscale ;

6. Elaborer un Guide local de la Citoyenneté, dans lequel est expliquée la démocratie communale ainsi que les droits et les devoirs des citoyens dans la commune. Le fonctionnement du conseil et du collège est expliqué et les différents mécanismes de démocratie participative sont mis en évidence, notamment le droit d'interpellation des citoyens au conseil communal. Les associations actives sur le terrain communal sont listées afin de permettre aux citoyens qui le souhaitent de s'y investir ;

7. Poursuivre l'accueil des nouveaux habitants et tenter de l'améliorer davantage;

8. Améliorer la diffusion d'informations utiles aux citoyens et notamment aux candidats bâtisseurs;

9. Permettre aux citoyens de s'inscrire, via le site Internet, aux newsletters régulières et individualisées destinées à informer les habitants sur les thèmes qui leurs sont chers;

10. Proposer gratuitement aux citoyens d'utiliser une adresse email privée prenom.nom@chaumont-gistoux.be ;
11. Faire évoluer le rôle du webmaster communal vers le métier de «Communicant du Web» à savoir un expert en charge de la communication de la Commune vers ses citoyens. Cette communication sera cohérente et adaptée aux différents média et publics ;
12. Utiliser les nouveaux moyens de communications tels que les réseaux sociaux pour informer les publics connectés de toute l'actualité politique, culturelle, sportive, associative...;
13. Réserver un espace dédié aux associations et aux commerces sur le site Internet de la Commune ;
14. Favoriser les échanges entre les différentes générations vivant dans la Commune et lutter contre l'isolement par la mise en place d'un outil interactif qui permette à chacun d'inscrire les activités ou manifestations auxquelles il compte se rendre afin de proposer à d'autres de l'y accompagner.

Jeunesse

1. Tenir compte des spécificités de cette génération en matière de communication (réseaux sociaux...);
2. Ouverture des jeunes à la citoyenneté en les impliquant par exemple dans les enquêtes ou organisation de la Commune ;
3. Prévoir une place pour les jeunes dans les organes décisionnels et consultatifs du Centre Culturel et du Centre sportif ;
4. Favoriser l'intergénérationnel ;
5. En plus des petites infrastructures sportives de quartier prévues dans le chapitre «sports», aménager simplement des espaces où les jeunes pourront se réunir en toute convivialité ;
6. Centraliser les informations utiles pour les jeunes en un point de la Commune. Rendre cette documentation accessible sur le site Internet et informer des modifications via les média favorisés par cette génération ;
7. Mettre en place un conseil consultatif communal des jeunes (regroupant des jeunes, des représentants des jeunes, l'espace-jeunes, les organisations de jeunesse,...) partenaires privilégiés dans l'élaboration d'une politique de la jeunesse ;
8. Evaluer toutes les réalisations présentées dans notre bilan dans le but de les poursuivre en y apportant les améliorations nécessaires.

Aménagement du territoire et mobilité

1. Il conviendra de mettre la priorité à l'achèvement du Schéma de Structure qui tiendra compte des remarques émises par la population lors de l'enquête publique; celui-ci nous indiquera alors les pistes à envisager pour garantir à Chaumont-Gistoux une vision réfléchie de son développement.
2. L'important défi sera la sauvegarde du caractère semi rural de notre commune; pour cela ARC s'engage, comme il l'a fait les six dernières années, à monter au front et défendre bec et ongles notre cadre de vie. Cependant nous privilégierons l'écoute et la discussion mais resterons déterminés quant au respect des accords passés.
3. Après ceux de Dion et Gistoux, nous lancerons 2 nouveaux PCAs pour Chaumont et Corroy-le-Grand qui ambitionneront d'organiser et protéger leur développement pour les 15 à 20 prochaines années - en tenant compte de l'avis de la population qui sera étroitement associée à la réflexion.
4. A l'aide d'un vademécum et de notre site internet, nous améliorerons l'information en matière de règles d'urbanisme, ceci avant tout dans le but d'éclairer la population et faciliter les contacts avec notre service Urbanisme.
5. Déjà entamées lors de la législature qui s'achève, toutes les synergies possibles entre nos différents services communaux (Urbanisme, Travaux, Environnement et Police) seront mises en oeuvre. Avec une recherche continue de subsides, nous optimiserons les moyens disponibles.
6. Très soucieux de l'avis de la population, ARC soutiendra la CCATM (Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) et encouragera l'engagement citoyen. Avec ARC, votre avis comptera.
7. Le chantier RER impactera immanquablement nos habitudes. Nous nous assurerons dès lors que les décisions prises dans les communes voisines tiennent compte des réalités de la nôtre et nous organiserons des séances d'information afin de nous éclairer tous sur l'ampleur exacte de ce chantier énorme.
8. Les entrées de villages doivent être sécurisées ainsi que les endroits stratégiques. Partout et quand cela sera possible, les aménagements horizontaux (effets de porte, coussins berlinois) seront privilégiés aux autres, verticaux (dos d'âne, plateaux). ARC persistera à convaincre la Région wallonne d'aménager et sécuriser l'axe routier principal de la Commune qui reste un point noir. Enfin, où cela s'avèrera nécessaire, les nouveaux lotisseurs se verront imposés l'aménagement de carrefours, pistes cyclables ou trottoirs, surtout si leurs projets sont proches de points noirs.
9. Nous ferons respecter les garanties obtenues dans le cadre de l'extension de l'exploitation des sablières : le déplacement du Truckwash et autres installations du centre de Gistoux, l'usage d'un itinéraire alternatif vers et à partir de la sortie n° 10 de la E411...
10. ARC restera vigilant sur les opportunités de développement des lignes TEC et étudiera la création d'un service de navettes communales. Dans la

mesure de ses moyens, le covoiturage (VAP et taxistop) et un système de 'bus à la demande' seront stimulés.

11. ARC s'assurera de la tant attendue finalisation correcte de la jonction cyclable entre la rue du Brocsous et LLN, relancera la Région wallonne afin de réaliser la réfection de la piste cyclable entre Gistoux et Wavre, poussera le projet de jonction entre Gistoux et LLN en passant par Corroy, fera aménager le marquage de zones protégées réservées aux usagers lents.
12. Tout comme il l'a fait au cours de la législature qui se termine, ARC veillera à intégrer les personnes à mobilité réduite dans les projets d'infrastructure existants ou à réaliser et renforcer leur sécurité aux abords des arrêts de bus, zones de stationnement, etc.
13. ARC s'attèlera également à faire appliquer le décret sur la circulation en forêt par une collaboration effective entre police, DNF et Commune et par l'installation par le Service Environnement d'obstacles aux entrées des bois communaux.

Environnement

1. Le gros dossier qui nous occupera dans les six années à venir sera incontestablement celui de l'extension des sablières de plus de 100 ha. ARC continuera à être des plus vigilants, comme il l'a été pour la prise en compte par la Région wallonne des conditions pour la modification du Plan de Secteur. L'octroi d'éventuels permis d'exploiter sera conditionné à des exigences strictes. ARC les négociera pied à pied avec l'exploitant, en concertation avec les riverains, la CCATM et la Région Wallonne dans le cadre d'un Comité d'Accompagnement qu'il s'engage à créer.
2. Le coût de la gestion des déchets est un défi pour les années à venir ; Chaumont-Gistoux se doit d'être prête à en limiter l'impact en termes de charges de travail et financières pour tous. ARC réalisera une série d'actions, allant d'une meilleure information pour tous, à l'inauguration d'un Parc à Containers à Corroy en 2013, en passant par l'installation de sites de tri sélectifs (bulles enterrées, conseils en matière de déchets ménagers) et par la conscientisation des enfants dans nos écoles (actions ciblées).
3. ARC mettra en œuvre l'agenda 21 (inventaire au niveau communal des aspects environnemental, économique et social) afin de bénéficier de subsides régionaux. Il concrétisera également les engagements dans le cadre du contrat de Rivières (consolidation de berges, prévention en matière de coulées de boues, dépôts de déchets, eaux usées, etc)
4. Chaumont-Gistoux possédant un patrimoine naturel unique, ARC mettra en évidence ces atouts par des actions de découverte de nos endroits protégés, enrichira le site internet en promouvant les possibilités de découverte, de promenades, utilisant notre remarquable réseau de sentiers, parmi des sites insolites (vallée du Ronvau, étangs d'Inchebroux, Champtaine, etc), en instaurant une journée de notre patrimoine naturel.
5. Avec ou sans subsides, ARC mettra en valeur nos villages par leur fleurissement encourageant la convivialité. Imaginons également services

communaux et citoyens travaillant de concert à l'embellissement de ces villages.

6. Enfin, la meilleure garantie de préserver cet environnement est de contrôler et, si nécessaire, hélas réprimer les comportements inciviques ; ARC s'assurera que le temps de l'agent constatateur et des 4 éco cantonniers y sera judicieusement affecté.

Enseignement

« ...UNE ECOLE DURABLE ET CITOYENNE »
--

Avec une population scolaire relativement stable d'environ 1.100 enfants,

1. Maintien d'une offre pédagogique diversifiée de qualité
 - Soutenir la spécificité pédagogique de chaque école notamment en favorisant l'accès à la formation continuée des enseignants
 - Assurer un suivi des enseignants temporaires pour maintenir des équipes pédagogiques de qualité dans le but d'amener tous les enfants à l'obtention du CEB
 - Affirmer, et si nécessaire accompagner, le principe de l'ouverture des écoles de Chaumont-Gistoux à tout enfant
 - Poursuivre et développer la concertation et la collaboration étroite entre les différents niveaux d'action : inter - P.O. ; entre les directions des écoles de la commune et aussi, sur certaines problématiques, des communes voisines
 - Poursuivre le suivi individualisé de chaque équipe pédagogique dans sa dynamique et ses difficultés propres
 - Développer l'utilisation des outils informatiques dans le cadre scolaire et la formation à leur utilisation pédagogique
 - Poursuivre et encourager les initiatives d'éveil à la citoyenneté responsable et à la non-violence (Journée de la Diversité, Devoir de mémoire, respect et estime de soi...)
 - En partenariat avec d'autres acteurs, poursuivre et accentuer le travail sur les conditions de vie saines : collations (potage à 10h), goûters-santé, activités physiques
 - Poursuivre et amplifier l'attention apportée aux Conseils de Participation, lieux d'échanges entre les différents acteurs de l'éducation de l'enfant, lieux de concertation sur le « Projet d'établissement » triennal de chaque école
 - Poursuivre la dynamique positive du choix d'une équipe communale d'entretien des locaux, dont l'intérêt pédagogique, social et de qualité du travail sont avérés
2. Bâtiments scolaires
 - Poursuivre les travaux menés dans les 5 écoles, sous les trois angles prioritaires : sécurité, hygiène et économies d'énergie

- Mettre tout en œuvre pour sécuriser davantage l'accès à l'école pour les enfants : envisager des espaces « kiss and drive », présence d'un « agent » de sécurité, Journée Sécurité impliquant tous les acteurs concernés...
 - Faciliter la réalisation des divers petits travaux d'aménagement et d'entretien nécessaires par la désignation d'un technicien attitré unique chargé de ces tâches pour les 5 écoles
 - Mettre en œuvre la décision obtenue de la Communauté française de construction de nouveaux bâtiments basse-énergie à Corroy en concertation avec l'équipe pédagogique. Plus généralement veiller en toute occasion à organiser l'aménagement des locaux scolaires en concertation avec les équipes pédagogiques
 - Maximiser l'utilisation des locaux scolaires par des liaisons avec d'autres partenaires communaux
3. Gestion matérielle
- Organiser la proposition systématique de fournitures, par chaque école, du matériel scolaire de base à acheter par les familles, dans le respect des aspects écologique, durable et économique
 - Poursuivre la procédure de facturation et de récupération des frais scolaires de manière claire, transparente et équitable pour tous
 - Poursuivre la centralisation des achats quand elle permet une réduction de coût (repas scolaires, matériel de bureau...)
 - Alléger la gestion par l'informatisation (présences en ATL...)

Tourisme et Développement économique

«...créer les conditions et l'espace pour leur développement en accord avec le cadre de vie de Chaumont-Gistoux et des citoyens ... »

1. Distinguer les 14ha en bordure de Louvain la Neuve du reste de l'entité où l'activité économique à une vocation plus « confidentielle »
 - Soutenir cette politique via la planification territoriale (en conformité avec le schéma de structure)
 - Pour les 14ha, se positionner afin de profiter des travaux du conseil consultatif de l'économie provincial où la commune est représentée et du rayonnement économique et de recherche scientifique de LLN
 - Soutenir l'économie (secteur tertiaire et emploi) en créant des synergies avec Louvain La Neuve
 - Soutenir la création d'activités (sociétés de service, petits commerces) dans les villages en respectant le cadre de vie de la commune.
2. Veille Stratégique
 - Suivre les projets présentés par les différents niveaux de pouvoir et leurs acteurs de développement économique ... pour s'y insérer s'ils correspondent au devenir communal

3. Mettre en place les conditions pour favoriser le développement commercial privé
 - Rester ouvert aux propositions de l'association des commerçants
 - Référencer de façon optimale les commerces sur le site internet communal et permettre un lien vers leur propre site
 - Soutenir/promouvoir les manifestations sur la commune : Fête des Coquelicots, Marché de Noël, Sentier des Arts, Jardins Ouverts...et intégrer les commerçants à ces événements.
 - Permettre aux organisations et associations actives sur la commune de développer d'autres manifestations
 - Faire de ces manifestations des actions "vitrine" de Chaumont-Gistoux permettant la découverte des commerces, gîtes, restaurants (actions spéciales ...)

Finances et personnel

«...une administration efficace et efficiente, une gestion transparente et prévisionnelle... »

1. Approche stratégique des finances : adhérer à la démarche de plan stratégique proposé par la RW
 - Avoir une vision de la commune à 20 ans, concrétisée en plans à 3 ans (évolution budgétaire et investissements)
 - Envisager, pour chaque projet nouveau, les conséquences financières à moyen et long terme
 - Analyser les besoins et les intégrer dans les prévisions à moyen terme (ex: entretien des véhicules, bâtiments...)
 - Vigilance et Gestion par rapport aux charges futures
2. Poursuivre la politique de gestion financière responsable
 - L'équilibre budgétaire est la règle d'or. Nous l'envisageons sur la mandature.
 - Défendre les intérêts communaux lors de tout transfert de compétences.
 - Poursuivre et renforcer le suivi financier :
 - Contrôle des dépenses (poursuite de la mise en place du contrôle à distance des bâtiments, réduction des impressions papier, révision et suivi des contrats et engagements financiers, organisation de marchés groupés et de marchés annuels de fournitures), de l'analyse et de la justification réelle de toutes les dépenses.
 - Réduction de la charge de la dette tout en maintenant le niveau d'investissement par:
 - La gestion de l'organisation, de la sécurisation et des conditions de cette dette.

- La rentabilisation de la trésorerie
 - La planification des investissements
 - Suivi des rentrées financières et recherche de subsides à tous les niveaux de pouvoir.
- 3. Prendre en compte la politique sociale spécifique à Chaumont-Gistoux :
 - Commune où la répartition de la richesse est inégale
 - Commune aux besoins en constante mutation
- 4. Renforcer encore la qualité du service rendu à la population en poursuivant l'amélioration de l'efficacité et de la productivité de l'administration, maîtriser au mieux les dépenses de personnel
 - Mise en place des outils informatiques encore nécessaires aux traitements des dossiers, à la communication interne et vis-à-vis du citoyen
 - Poursuivre la spécialisation du personnel communal tout en encourageant la polyvalence par des recrutements efficaces, la formation et l'orientation de chacun et une répartition optimale des tâches.
 - Poursuivre la valorisation du personnel.
 - L'amélioration des conditions de travail du personnel et de l'ergonomie du travail et ce dans le cadre du réaménagement de la maison communale
 - La poursuite d'une meilleure coordination entre les services communaux

Logement

**«...DES LOGEMENTS INTEGRES DANS L'ENVIRONNEMENT ET ACCESSIBLES
AUSSI AUX JEUNES DE CHAUMONT-GISTOUX»**

1. Accès à un logement de qualité:
 - développer un service communal d'information-conseil en matière énergétique ;
 - veiller à l'aménagement de logements accessibles (mobilité vers les commerces et services, vers les centres voisins) et intégrés dans l'environnement des villages de la commune.
2. Des logements pour tous les citoyens de Chaumont-Gistoux:
 - étudier la faisabilité de projets ou petites implantations dans un cadre de mixité sociale et intergénérationnelle permettant notamment aux jeunes de la commune de rester vivre à Chaumont-Gistoux, prévoir un modèle locatif/acquisitif ;
 - rechercher toutes voies innovantes de partenariats: Agence Immobilière Sociale, Fabriques d'Eglise, public-privé (mise à disposition d'un terrain communal avec bail emphytéotique), habitat groupé...

- rechercher les opportunités d'augmenter la disponibilité de logements d'urgence, notamment avec les subsides prévus au niveau fédéral ;
 - mettre en place un service « facilitateur » d'accompagnement dans la présentation de dossiers et de démarches pour solliciter les programmes d'aide disponibles, par exemple « logement tremplin » (Région wallonne) visant l'appui aux jeunes ménages, les aides en matière d'audit et aménagements énergétiques ;
 - promouvoir et accompagner des initiatives de logement intergénérationnel ou « logement kangourou ».
3. Développer la politique de logement en conformité avec les recommandations du schéma de structure:
- prendre appui sur les recommandations en matière de densité d'habitat ;
 - envisager toutes les aides et ressources possibles.

TRAVAUX ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS

1. Poursuivre l'application du cadastre des voiries à réfectionner selon deux critères: la vétusté et la fréquentation ;
2. Continuer l'extension du réseau d'égouttage ;
3. Coordonner et organiser les travaux de manière optimale via l'instauration d'une commission composée de tous les acteurs concernés et des autorités subsidiantes afin de prévoir les orientations à prendre et le budget à prévoir ;
4. Gérer le budget annuel d'entretien des voiries, sur fonds propres en fonction des gros travaux, des chantiers moyens et des urgences ;
5. Poursuivre la sélection rigoureuse des auteurs de projets via l'établissement d'un cahier des charges ;
6. Veiller à la bonne information des riverains en matière de travaux ;
7. Amener les pouvoirs subsidiants à respecter leurs engagements vis à vis de la résolution des problèmes d'inondation, en particulier la création de bassins d'orage.

ECOLE ET BATIMENTS COMMUNAUX

1. Mettre aux normes et achever les travaux de l'école de Chaumont ;
Terminer l'insonorisation des réfectoires des écoles ;
2. Réaliser la rénovation de la nouvelle école de Corroy pour laquelle une promesse de principe de la Communauté française a été reçue. (2.107.000 euros subsidiés à 60%) ;

3. Engager une réflexion multifactorielle sur la destination et l'utilisation des différents bâtiments communaux dans une perspective de meilleur service à la population et de rationalisation ;
4. Etudier l'insonorisation de la salle Perez ;
5. Mettre en œuvre l'aménagement de la maison communale afin d'améliorer le service et l'accueil des citoyens et permettre au personnel communal de travailler dans de meilleures conditions.

CULTE ET CIMETIERE

-Achever l'application de la dernière réglementation régionale en matière d'aménagement des cimetières, tels les espaces verts et les pelouses de dispersion.

ENERGIE

1. ARC souligne qu'aucun projet éolien ne pourra se concrétiser sur notre commune tant que celle-ci se situe dans la zone d'exclusion de la base militaire de Beauvechain ;
2. ARC attend que la Région Wallonne fixe le cadre de référence afin d'objectiver les critères d'installation en minimisant les incidences paysagères et environnementales. ARC est également d'avis que la commune n'a pas vocation d'être exploitante d'éolienne et n'a pas à se substituer aux industriels et aux professionnels de ce secteur qui sont, en outre, les mieux armés pour assumer la remise en état des sites ainsi que le démantèlement et le recyclage des éoliennes qui ont une durée de vie de 25 ans ;
3. Etablissement d'une comptabilité énergétique et d'un tableau de bord de gestion de l'énergie en collaboration avec l'IC Sedifin ;
4. Sensibilisation accrue de la population et du personnel communal aux économies d'énergie, et particulièrement lors de toute nouvelle construction publique ou privée qui devra être peu énergivore ;
5. Achèvement du remplacement d'une partie de l'éclairage public par des lampes de faible consommation. Réalisation des 2^e et 3^e tranches (360 armatures restent à remplacer sur 687 au total). Une économie de 30 à 40 % d'énergie est réalisée pour un coût de 90.000€ subsidiés à 90%.

POLICE ET SECURITE

1. Interpeller les autorités compétentes sur le problème de sous-financement de notre zone de police ;
2. La zone de police souffre d'un manque de moyens par rapport au territoire à couvrir et au nombre d'habitants. Le Fédéral n'a pas respecté ses engagements. Chaque année la zone reçoit moins de moyens de fonctionnement, la commune est donc toujours plus sollicitée financièrement;

3. Sensibiliser les citoyens et, en particulier les commerçants, à mieux se sécuriser et à investir dans les technologies de prévention ;
4. Finaliser le plan communal d'urgence ;
5. Optimiser la sécurité sur les routes en étudiant l'achat et la gestion de radars communaux répressifs pour limiter les excès de vitesse.

AGRICULTURE

1. Favoriser toute initiative ou tout projet du secteur agricole, conciliant respect de l'environnement et rentabilité économique ;
2. Promouvoir l'agriculture locale et les circuits courts;
3. Poursuivre la collaboration avec l'asbl Greenotec qui oeuvre pour la promotion de techniques de conservation des sols pour lutter contre les coulées de terres ou de boues dues aux fortes précipitations ;
4. Favoriser la tradition rurale ou semi-rurale et permettre à l'agriculture de se développer ;
5. Mettre progressivement en œuvre la dernière phase de remembrement pour l'écoulement optimal des eaux.